

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mrs Patrick VEY, Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Laure JOURDAN), Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mr Sébastien MIALON), Mme Janet DARNE (représentée par Mr Alain GALLAND)

Mme Michèle FOURNEL a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2019 est approuvé sans modifications.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section E numéro 1741 (Châteauneuf)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section E numéro 1742 (Châteauneuf)
- Vente de deux parcelles de terrain bâti sise section AB numéros 158 et 162 (Rue Saint Pierre)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives à adopter pour le budget principal :

- Compte 21571 : + 26 790.70 €
- Compte 2188 : + 3 332.17 €
- Compte 13251 : + 30 122.87 €
- Compte 10226 : + 1 750.00 €
- Compte 2152 : - 1 750.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la décision modificative numéro 1 pour le budget principal.

Délibérations diverses :

Réhabilitation de la salle polyvalente – attribution des marchés de travaux : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de réhabilitation de la salle polyvalente pour lequel un appel d'offres a été lancé.

Il rappelle également la délibération n°19/104 du 30 octobre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a attribué les lots 1, 2, 3, 4 et 6. Il précise que les autres lots avaient été mis en négociation dans l'attente de précisions et n'avaient donc pas été attribués :

- Lot 5 – menuiseries intérieures : De nouveaux tarifs avaient été demandés en raison du prix élevé des parements acoustiques. Mr le Maire présente donc les nouvelles propositions reçues de la part des deux entreprises candidates. La nouvelle offre comprend désormais la mise en place de parements en panneaux à claire voie dont le prix au mètre carré est beaucoup moins élevé.
- Lot 8 – plomberie chauffage sanitaires : Ce lot ayant été infructueux lors du premier appel d'offres, une demande a été faite à une seule entreprise comme l'autorise l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique ; Mr le Maire présente cette offre.

- Lot 9 – Electricité : Une demande avait été faite aux entreprises afin de préciser leurs compétences en matière d'aménagement scénique et d'évoquer la possibilité de recourir à une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De choisir l'entreprise FORISSIER GUILHOT pour le lot 5 avec la variante concernant les panneaux acoustiques à claire voie pour un montant total HT de 56 819.27 €
- De choisir l'entreprise BATICHAPTEUIL pour le lot 8 pour un montant total HT de 18450.47 €
- De choisir l'entreprise FRAISSE et Fils pour le lot 9 pour un montant total HT de 58 994.75 €

Monsieur le Maire précise que l'entreprise attributaire du lot 3 (démolitions, plâtrerie, peinture) envisage de renoncer à effectuer les travaux et de dénoncer le marché pour des raisons diverses. Trois solutions sont possibles dans ce cas : soit l'entreprise accepte de tenir ses engagements et revient sur ses positions ; soit le marché est rompu de manière amiable sans indemnité ; soit le cocontractant est mis dans l'obligation de réaliser les prestations pour lesquelles il a signé une offre et pour laquelle il a été retenu. Monsieur le Maire propose de contacter l'entreprise afin de l'informer de ces trois possibilités. Si le responsable confirme sa décision de ne pas effectuer les travaux, le Conseil estime qu'il est préférable de rompre le marché à l'amiable et de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour ce lot. Le Conseil autorise donc Mr le Maire à relancer un appel d'offre pour ce lot si aucune solution amiable n'est trouvée.

Prêt à moyen terme : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux en cours à la salle des fêtes et sur la Place du Couvent et rappelle qu'aucun prêt ne pourra être contracté jusqu'au vote du budget 2020 en avril prochain. Afin de faire face aux dépenses engendrées par ces travaux, la commission des finances a donc décidé de réaliser un emprunt à moyen terme. Il présente les offres reçues pour un prêt de 15 ou 20 ans à échéances constantes ou à capital constant.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'offre du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un prêt de 400 000 Euros sur 15 ans à échéances constantes trimestrielles à un taux de 0.87 % et autorise Mr le Maire à contracter ce prêt et à signer les pièces relatives à cette décision.

Travaux d'enfouissement et d'éclairage public des villages de la Borie et de Meyzoux : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'enfouissement et de rénovation du réseau d'éclairage public sur les villages de la Borie et de Meyzoux.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les travaux d'enfouissement des lignes basse tension et d'éclairage public ci-après désignés :

- Enfouissement des lignes basse tension La Borie pour un montant de 10 982.66 Euros
- Enfouissement des lignes basse tension Meyzoux pour un montant de 38 234.09 Euros
- Rénovation éclairage public de la Borie pour un montant de 3 848.30 Euros
- Rénovation éclairage public de Meyzoux pour un montant de 12 288.56 Euros

Sachant que les montants précités correspondent au reste à charge de la commune après déduction de la subvention du Syndicat d'Electrification. Mr Régis LAC précise que les mêmes travaux sont prévus pour le village de Crouziols mais qu'aucune offre n'est encore parvenue à la commune alors qu'ils seront vraisemblablement réalisés avant ceux de Meyzoux et de la Borie. Il ajoute que les travaux d'enfouissement ont été réalisés sur le village d'Avouac et que, même si l'entreprise avait indiqué qu'aucune coupure du revêtement routier ne serait nécessaire, des saignées ont dégradé la voirie récemment rénovée. Monsieur Le Maire indique qu'il ira constater sur place si les travaux de reprise des voiries ont été effectués correctement. Dans le cas contraire, une intervention sera faite auprès de l'entreprise responsable.

Participation CLIS et ULIS : Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes de versement de participation aux frais de fonctionnement de deux élèves scolarisés en écoles primaires de Vals Près le Puy et de Chadrac. Il précise que cette contribution est obligatoire. Après délibération, le Conseil Municipal

approuve à l'unanimité le versement de la somme de 1025.98 Euros à la commune de Chadrac et de 1010.67 Euros à la commune de Vals près le Puy.

Tarifs 2020 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y lieu comme chaque année de voter les tarifs de l'année suivante. Il propose de ne procéder qu'à deux changements : le tarif de la place du marché de Noël passera de 8 à 10 € et le tarif du ticket de cantine de 3.40 à 3.50 €, comme cela a été voté lors du dernier conseil :

LIBELLE		Tarifs 2020						
LOCATION SALLE DES FETES								
AVEC LA CUISINE (caution de 800 Euros, attestation d'assurance fournie et caution ménage de 150 €)								
Restaurateurs de la commune		280.00 €						
Restaurateurs hors commune		280.00 €						
Repas privé habitant de la commune		280.00 €						
Repas privé hors commune		550.00 €						
Associations de la commune (sans restaurateurs)		100.00 €						
Associations hors commune (sans restaurateurs)		200.00 €						
SANS LA CUISINE (caution de 800 Euros, attestation d'assurance fournie et caution ménage de 150 €)								
Privé de la commune		150.00 €						
Privé hors commune		350.00 €						
Assemblée générale de banque		350.00 €						
Ventes commerciales		400.00 €						
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)		100.00 €						
Associations hors commune		150.00 €						
Associations Communauté des communes		100.00 €						
Spectacles et manifestations des écoles		Gratuité						
Associations caritatives locales		Gratuité						
Associations de la commune pour activités (annuel)		Gratuité						
Associations hors commune pour activités (annuel)		150.00 €						
LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris) – Maximum 50 personnes (caution de 800 Euros, attestation d'assurance fournie et caution ménage de 150 €)								
Particuliers de la commune uniquement		80.00 €						
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)		100.00 €						
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles		100.00 €						
Associations hors commune pour activités annuelles		120.00 €						
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)		100.00 €						
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour		Gratuité						
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)		80.00 €						
PRET DE MATERIEL								
	Chaises Par tranche de 50 chaises	Tables à l'unité	Barrières Vauban par tranche de 10 barrières	Friteuse Deux unités	Sono Caution 300 €	Barnum Caution 400 €	Podium le module Caution 400 €	
Caution 100 € sauf association								
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	35.00 €	Non	Non	Non	3.00 €	
Privés de la commune	15.00 €	2.00 €	35.00 €	Non	Non	Non	2.00 €	
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non	Non	
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	35.00 €	Non	Non	20.00 €	2.00 €	
Communauté de communes	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Non	Non	Gratuité	Gratuité	
Autres communes	20.00 €	5.00 €	40.00 €	Non	Non	Non	4.00 €	

BOULODROME			
Privé apéritifs	70.00 €		
Location communes et CCPM (par mois)	50.00 €		
CANTINE SCOLAIRE			
Le ticket pour un repas	3.50 €		
ESPACE CULTUREL			
Adultes plein tarif	3.00 €		
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur	2.00 €		
Enfants de 6 à 18 ans	2.00 €		
Enfants de moins de 6 ans	Gratuité		
Scolaires (gratuité pour les moins de 6 ans)	1.00 €		
PISCINE MUNICIPALE			
	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement saison
Adultes	2.50 €	20.00 €	45.00 €
Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans	1.20 €	10.00 €	23.00 €
Classe piscine, colonie, centre de vacances	0.80 €		
GITE D'ETAPES – Maximum 15 personnes			
La nuitée par personne			18.00 €
Tarif groupe (plus de 10 personnes)			15.00 €
TENNIS PLEIN AIR			
Joueurs de la commune			3.80 €
Joueurs hors commune			5.30 €
BIBLIOTHEQUE			
Abonnement famille de la commune			20.00 €
Abonnement famille hors commune			25.00 €
Abonnement adulte de la commune			15.00 €
Abonnement adulte hors commune			20.00 €
Abonnement enfant de la commune			3.00 €
Abonnement enfant hors commune			3.00 €
Abonnement maisons de retraite et de convalescence			150.00 €
DROIT DE PESAGE – Avenue des Ecole			
Pesée unique (véhicule + remorque)			8.00 €
Pesée + Tare (véhicule + remorque)			10.00 €
DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux			
Pesage hors marché (par tête de bétail)			3.00 € (avec un plafond de 20 €)
DROIT DE PESAGE ET DE PLACE OVINS			
De 1 à 5			2.00 €
De 6 à 10			3.00 €
De 11 à 15			4.50 €
Plus de 16			6.00 €
DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux			
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)			1.00 €
DROIT DE PLACE – Marché forain			
Forains – prix de base minimum			2.00 €
Le mètre linéaire pour étalage forain			0.50 €
Primeurs ou forains Dimanche (par jour)			3.00 €
Forfait MAS Primeur (par an)			200.00 €
Forfait MARCON Boucher (par an)			200.00 €
Forfait VALLEE Fromager (pour l'année)			150.00 €

Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)	200.00 €
Forfait camions ambulants pizzas – kebab ...	200.00 €
Forfait CHANAL Cycles (pour l'année)	90.00 €
Forfait camion outillage (pour l'année)	50.00 €
Cirque, spectacle (par représentation)	30.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de Noël	
Par emplacement	10.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de producteurs	
Par emplacement pour juillet et août	25.00 €
BORNE AIRE DE CAMPING-CARS	
Droit de remplissage d'eau potable – pour 5 minutes	2.00 €
DROIT DE PLACE – Foire agricole, commerciale et artisanale	
Exposant pour un stand inférieur à 9 m ²	20.00 €
Exposant pour un stand supérieur à 9 m ²	40.00 €
Droit de place pour un gros bovin (l'unité)	2.00 €
Droit de place pour un lot de 1 à 5 têtes (ovins ou caprins)	2.00 €
Droit de place pour un lot de 6 à 10 têtes (ovins ou caprins)	3.00 €
Droit de place pour un lot de 11 à 15 têtes (ovins ou caprins)	4.50 €
Droit de place pour un lot de plus de 16 têtes (ovins ou caprins)	6.00 €
Droit de place pour le concours équins	Gratuit
Participation des commerçants partenaire de la foire agricole	20.00 €
Droit de place pour le vide-grenier (le mètre linéaire)	1.00 €
CIMETIERE	
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 1 – 50 ans	600.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 1 – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C1 – 30 ans	300.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m)- cimetière C 1– 50 ans	300.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 1 – 50 ans	250.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C1 – 30 ans	150.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 2 –50 ans	700.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 2 – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C2 – 30 ans	300.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) - cimetière C 2 – 50 ans	350.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 50 ans	250.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 30 ans	150.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	800.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 3 – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C3 – 30 ans	300.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	400.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 50 ans	250.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 30 ans	150.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1600.00 €
Renouvellement case columbarium – 50 ans	800.00 €
Renouvellement case columbarium – 30 ans	500.00 €

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs présentés pour l'année 2020.

Loyers des locaux commerciaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose de plusieurs locaux loués à des entreprises. Il avait été décidé, il y a plusieurs années, de ne pas procéder aux augmentations réglementaires normalement applicables aux contrats de location pour les entreprises. Mr le Maire propose donc de renouveler cette décision et de l'acter par une délibération. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas pratiquer les augmentations réglementaires annuelles suivant les indices de l'INSEE applicables pour les contrats de location concernant uniquement les locaux commerciaux. Cette décision ne concerne donc pas les locaux professionnels du Pole santé.

Solidarité commune du Teil en Ardèche : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide exceptionnelle transmise par l'Association des Maires de Haute Loire pour venir en aide à la commune du Teil durement touchée par un séisme le 11 novembre dernier. Il propose d'accorder une aide de 300 €, comme cela avait été fait précédemment lors des inondations qui avaient touché des communes audoises. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le versement d'une aide de 300 Euros à la commune du Teil en Ardèche pour la réparation des dommages subis suite au séisme du 11 novembre dernier.

Questions diverses :

Crues du 22 et 23 novembre 2019 : Mr le Maire tient à faire le point sur les événements climatiques des 22 et 23 novembre derniers et pour lesquels une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été envoyée aux services de l'Etat :

- **Le pont du Moulin de Savin :** la route accédant au Restaurant du Moulin de Savin a été en partie emportée par la crue. Pour l'instant, un accès provisoire a été réalisé. Monsieur le Maire rappelle que la traversée de la Gazeille avait été aménagée avec un pont submersible, pont qui n'a pas souffert de la crue, pour remettre en fonctionnement le plan d'eau. La question du maintien de ce dernier est évoquée. Le SICALA propose de travailler sur la question.

- **Bois apporté par la crue :** Plusieurs personnes ont proposé de récupérer les embâcles qui ont été stockés sur la berge. Il est décidé d'autoriser leur évacuation par les demandeurs.

- **Village de l'Herm :** les eaux de ruissellement descendant par le chemin de randonnée depuis le Mont sont entrées dans plusieurs propriétés situées dans le village. Il sera nécessaire de trouver une solution pour les dévier.

- **Boulangerie BEGHIN :** des problèmes d'infiltration d'eaux de ruissellement depuis la place du Couvent existent depuis des années et les travaux réalisés sur cette place n'ont pas permis jusqu'alors de les résoudre. Aucune canalisation n'ayant été découverte à l'arrière de la maison en question, il est presque impossible de trouver l'origine de ces eaux. Une expertise va être diligentée par la Compagnie d'assurance afin de savoir quels travaux pourraient permettre de mettre un terme à ces infiltrations ou de capter les eaux à l'intérieur de la boulangerie.

- **Gendarmerie :** trois appartements de la gendarmerie ont été dégradés par des infiltrations.

- **Travaux réalisés à la Fuye :** il apparaît que les travaux réalisés pour canaliser les eaux dans le ruisseau de la Fuye ont assez bien fonctionné. Mr NICOLAS tient à préciser qu'il sera nécessaire de bien nettoyer les berges afin d'éviter que les embâcles ne bloquent le passage de l'eau.

Point sur les travaux de la Place du Couvent : Mr le Maire présente le plan d'aménagement de la Place du Couvent reprenant les modifications évoquées lors de la dernière séance du conseil. Si certains travaux pourront être terminés avant Noël, d'autres, comme les joints à la chaux, ne seront réalisés qu'au printemps en raison des conditions climatiques.

Bilan des consommations d'eau des bâtiments publics : Monsieur le Maire présente le bilan des consommations des bâtiments publics et fontaines. S'il appelle quelques remarques, globalement, aucune anomalie n'est à noter.

Concours départemental de chevaux lourds : Mr le Maire indique au Conseil que le Syndicat Départemental des Eleveurs de chevaux lourds demande si la commune est intéressée par l'organisation du concours départemental, sur la commune, en septembre 2020. Le Conseil est favorable à cette proposition.

Subvention FNADT : Mr le Maire indique que le projet de revitalisation du centre bourg sera subventionné par l'Etat à hauteur de 26730.30 Euros, comme prévu.

Dates diverses :

- **Marché de Noël le 1^{er} décembre**

- **Réunion SEAVR le 5 décembre**
- **Atelier participatif pour la revitalisation du centre bourg le 4 décembre à partir de 18 h**

Prochain Conseil le mercredi 18 décembre 2019 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.